

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2017

---

INSTAURER UNE OBLIGATION DE CASIER JUDICIAIRE VIERGE POUR LES  
CANDIDATS À UNE ÉLECTION LOCALE - (N° 4408)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
Mme Dombre Coste

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« II. – Le *a* du 3° du I de l'article 15 de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales est ainsi rédigé :

« *a*) Le premier alinéa est ainsi rédigé :

« Les dispositions du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> du présent code, dans leur rédaction résultant de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, à l'exception des articles L. 15, L. 15-1, L. 46-1 et L. 66, sont applicables à l'élection : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.